

# URBANISME

## TRAVAUX DE RENOVATION POUR VOTRE HABITATION



Nous attirons votre attention concernant les travaux de rénovation pour votre habitation en ce qui concerne :

- **LES CHANGEMENTS DE MENUISERIES**
- **LA RENOVATION DE VOTRE TOITURE**

Suivant vos travaux, il faudra selon les cas, procéder à une déclaration préalable en mairie – voir tableau ci-dessous.

### POUR LES CHANGEMENTS DE MENUISERIES

TABLEAU : TRAVAUX A EFFECTUER

MATERIAUX		CHANGEMENTS		
E X I S T A N T S		BOIS	PVC	ALUMINIUM
	BOIS	PAS DE DP	DP	DP
	PVC	DP	PAS DE DP	DP
	ALUMINIUM	DP	DP	PAS DE DP



SI VOUS TOUCHEZ LES FACADES (agrandissement – fermeture – déplacement ...) OU CREEZ UNE OUVERTURE : IL FAUDRA **OBLIGATOIREMENT** DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE EN MAIRIE.

### POUR LES TRAVAUX CONCERNANT VOTRE TOITURE

Il faudra prendre contact avec la mairie pour savoir si les travaux à venir sont soumis à Déclaration Préalable.